



MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis, le mardi 3 octobre à 2023 à 19 h.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande pour la dérogation mineure suivante :

Nature et effets

La demande concerne une dérogation de 0.63 mètre concernant la marge de recul avant du bâtiment principal. Le bâtiment est à 6.87 mètres alors qu'il devrait être de 7.5 mètres.

Identification du site concerné

La demande concerne le 385 rang des Grenier.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Piopolis ce 18 septembre 2023

Emmanuelle Fredette

Directrice générale et greffière-trésorière